



ETABLISSEMENT PUBLIC CREE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 11 JUIN 1996
SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE GIEN

ARRETÉ NUMERO 01 – 2016
RELATIF A LA LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2015

Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, Monsieur Jean-Pierre POUIGNY,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.

ARRETE

Article 1 :

- Marché de travaux : NEANT.
- Marché de fournitures : NEANT.
- Marché de prestations de services : 1
 - 1 marché passé en 2015 : Marché Public de prestations intellectuelles.

Etude Trame Verte et Bleue : élaboration de la cartographie et du programme d'actions du Pays du Giennois

- Avis d'appel à la concurrence adressés à : BOAMP le 24 octobre 2014 et la République du Centre le 28 octobre 2014.
- Date limite de réception : 09 décembre 2014 à 17h00.
- Nombre d'offres réceptionnées : 14 plis réceptionnés.
- Ouverture des plis : 10 décembre 2014.
- Notification d'attribution du marché : 09 mars 2015.
- Marché attribué à : Biotope
- Adresse : 122-124 Faubourg Bannier – 45000 ORLEANS
- Montant de la réalisation : 38.190 euros Hors Taxes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- M. Le Sous-Préfet de Montargis.

Fait à GIEN, le 05 janvier 2016.



Le Président,
Jean-Pierre POUIGNY

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.